

RCS : CHARTRES

Code greffe : 2801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHARTRES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

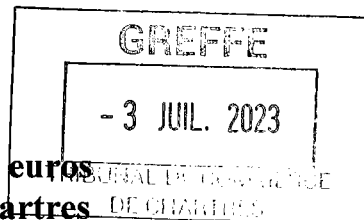
Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2019 B 00475

Numéro SIREN : 851 005 769

Nom ou dénomination : 5 sur 5 Accueil

Ce dépôt a été enregistré le 07/07/2023 sous le numéro de dépôt P2023/000033



5 sur 5 Accueil
Société par actions simplifiée au capital de 2 500 euros
Siège social : 3 avenue Nicolas Conté - 28000 Chartres
851 005 769 R.C.S CHARTRES

REQUÊTE
PRES LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE
CHARTRES EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION
DU DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE ANNUELLE APPELEE A STATUER SUR LES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

LE SOUSSIGNE :

Monsieur Yosseph LEVY,

Agissant en qualité de Président-Directeur Général de la société 5 sur 5 Accueil, société par actions simplifiée au capital de 2 500 euros, dont le siège social est situé 3 avenue Nicolas Conté - 28000 CHARTRES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Chartres sous le numéro 851 005 769 (la "Société"),

A l'honneur de vous exposer :

- Que la Société a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social le 31 décembre 2022,
- Que, conformément à ses statuts, elle devrait réunir ses associés en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de statuer sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 dans un délai de six (6) mois à compter de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,
- Que la Société se trouve, malheureusement, dans l'impossibilité de tenir ladite Assemblée Générale Ordinaire Annuelle dans les délais légaux, en raison notamment, de difficultés et d'un retard corrélatif conséquent dans la réalisation de l'audit des comptes par le Commissaire aux Comptes de la Société, la société FIDUCIAIRE DE PROVENCE, société par actions simplifiée au capital social de 50 080 euros, dont le siège social est situé 298 avenue du Club Hippique - 13090 AIX-EN-PROVENCE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence et représentée par Monsieur Jean-Philippe COMBE,

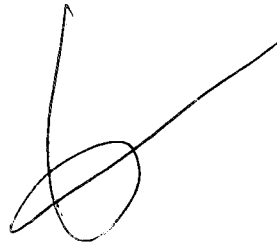
Qu'en conséquence :

Le soussigné a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la Société qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire d'un (1) mois, soit jusqu'au 31 juillet 2023, pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, conformément aux statuts de ladite Société.

Nous vous prions de bien vouloir agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Fait à Chartres,
Le 28 juin 2023,

Yosseph LEVY

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'Y' and 'L' intertwined, with a long horizontal stroke extending to the right.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHARTRES
22 boulevard Chasles - 28000 CHARTRES

ORDONNANCE DU PRESIDENT

Nous, François ROBINET, Président du Tribunal de Commerce assisté de Jurmilla RICHARDEAU, commis-greffier,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

5 sur 5 Accueil SAS, dont le siège social est situé 3 avenue Nicolas Conte 28000 CHARTRES, immatriculée au RCS Chartres 851 005 769

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2022

Vu les dispositions des articles L. 225-100, L. 242-10, R. 123-111, R. 225-64 et R. 210-19 du Code de Commerce,,

EN CONSEQUENCE,

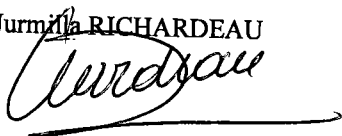
PROROGEONS jusqu'au 31/07/2023 le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 de 5 sur 5 Accueil SAS, dont le siège social est situé 3 avenue Nicolas Conte 28000 CHARTRES, immatriculée au RCS Chartres 851 005 769 ;

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe à la charge de la partie requérante et les liquidons à la somme de 33.34 Euros TTC.

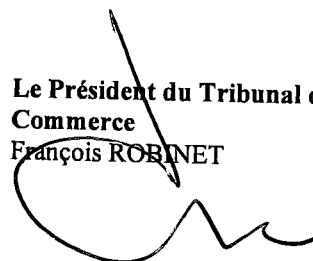
Fait à CHARTRES le 04/07/2023

Le commis-greffier

Jurmilla RICHARDEAU



**Le Président du Tribunal de
Commerce**
François ROBINET



Pour expédition certifiée conforme à l'original

